
N° : 2013.1.01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nb de membres
en exercice :
35

Séance du 07 février 2013
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

Nb de présents :
28

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA PFIL

Nb de procurations :
6

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

La Communauté de Communes est adhérente depuis sa création en 2004, de la Plateforme d'Initiative Locale qui œuvre en faveur de la création et reprise d'entreprises en Centre Alsace.

Sur la période 2010 à 2012, 18 prêts d'honneur ont été accordés sur notre territoire pour un montant de 140 700 euros et ont permis la création ou le maintien de 47 emplois.

Une nouvelle période de 3 ans débute et notre participation doit être renouvelée pour cette même durée.

La participation annuelle s'élève à 0.15€/habitant en sus d'une cotisation annuelle de 100 € soit 2918.35€ pour 18789 habitants.

Monsieur Jean-Louis CHRIST précise qu'être éligible à la PFIL facilite l'accès au crédit bancaire pour le créateur d'entreprise.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

DECIDE

- De renouveler l'adhésion de la CCPR à la PFIL pour une nouvelle période de 3 ans du 01/01/2013 au 31/12/2015.
- D'octroyer à la PFIL la cotisation de 100€/an et une participation de 0.15€/an/habitant.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.
- De charger le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 14 février 2013

le Président,

Pierre ADOLPH

Délibération n° 2013-1-01

Page 1/1

(dont 0 rapport en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2013

Application agréée E-legalite.com

068-246800577-20130207-2013_1_01-DE